

L'ACTION SYNDICALE



AVRIL 2013

www.sttbjcsn.com

MOT DU PRÉSIDENT

Par *André Corriveau*, 1^{er} V.P.

Remplacement de trois (3) semaines du président.

Quelques dossiers croustillants, mais dans l'ensemble ç'a bien été.

Il y a eu un problème dans la section 3 avec les couteaux des trimeurs, créant ainsi une surcharge de travail à l'inspection. Après discussions avec quelques employés (es), des suggestions ont été apportées et des nouveaux couteaux pour les trimeurs ont été fabriqués. Selon les dires, semblerait que le problème serait réglé.

Durant les trois (3) dernières semaines, nous avons eu l'aide de Joël Bergeron dans les C.I.M. Ce fut très agréable de travailler avec Joël et une belle expérience pour les C.I.M.

Un gros merci à tous !

FONDACTION

Quelle tristesse de s'acharner sur un bel outil comme le FONDACTION.

Pour certains travailleurs, c'est souvent leur seul outil pour se ramasser un fonds de pension. J'ai peine à croire que le gouvernement fédéral peut s'en prendre à un tel moteur d'investissement pour notre province.

Le fonds gère un actif de 1 milliard de dollars provenant de l'épargne-retraite. Un fonds qui aide aux entreprises et PME à maintenir et créer l'emploi et en même temps de nous aider à avoir des jours convenables à notre retraite.

Quelle tristesse !



FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

AGENDA SYNDICAL

26 avril 2013

C.I.M. central

30 avril 2013

C.I.M. Direction

2 mai 2013

C.I.M. section 1A

9 mai 2013

C.I.M. section 1B

15 mai 2013

Comité CSSE sections 1A – 2A

16 mai 2013

C.I.M. section 2A

22 mai 2013

Exécutif syndical
Comité CSSE sections 1B – 2B – 3 et expédition
Maintenance

29 mai 2013

Comité CSSE Central
Comité audit prévention

30 mai 2013

C.I.M. sections 2B - 3

**Si vous avez des questions à propos de votre section,
parlez-en à votre délégué et nous ferons le suivi.*

SANTÉ-SÉCURITÉ

Par *Roger Lépine*, R.P.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL



Au Québec en 2012, 136 personnes sont décédées en raison d'une maladie professionnelle et 75 personnes sont mortes suite à un accident de travail. De ce nombre, 15 décès ont été causés à la suite de chutes, 26 sont reliés à l'utilisation de véhicules et 18 sont survenus à la suite de contacts avec de l'équipement ou un objet. Dans la région de Lanaudière uniquement, 20 décès reliés au travail ont été répertoriés.

Le 26 avril, la CSN demande à tous ses membres de souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail en observant une minute de silence à 10 heures précises.







Nous avons la chance qu'aucun employé Bridgestone de notre usine ne soit décédé des suites d'un accident de travail, mais certains accidents auraient pu devenir des tragédies. Pour éviter le pire, je vous demande à tous d'être vigilants au travail et de prendre le temps d'analyser les risques avant d'agir.



PARTAGEONS L'USINE !

Par *Roger Lépine*, R.P.

Le comité circulation, le comité santé-sécurité et plusieurs autres travailleurs (euses) ont participé au lancement de la campagne de sensibilisation à la circulation les 16 et 17 avril 2013. N'oublions pas que nous avons eu un accident dernièrement qui aurait pu avoir des conséquences plus graves, alors soyez prudent. Voici quelques conseils qui nous rappellent la politique de circulation dans l'usine (guide de référence) :

Général	Piétons	Matériel roulant
 Piétons - Employés - Visiteurs - Sous-traitants - Personnes qui poussent un coffre  Matériel roulant - Chariot - Yoyo - Vélo - Bico - Grue - resurfaceuse plancher - <u>N'inclus pas les véhicules d'urgence</u>	 ➤ Doivent circuler dans les passages piétonniers ou ➤ À droite de l'allée s'il n'y a pas de passage piétonnier. ➤ À la rencontre d'un matériel roulant effectuant des manœuvres : - arrêter - établir un contact visuel avec le conducteur avant de poursuivre sa route ➤ Toujours marcher en file dans une allée ➤ Respecter les arrêts (picto) ➤ Téléphone : permis dans les allées piétonnières. Dans les autres cas, s'arrêter dans un endroit sécuritaire. ➤ Éviter le bavardage dans les allées.	 ➤ Doit être utilisé aux fins de travail seulement. ➤ Doit circuler dans les allées de changement de batterie lors des déplacements entre les ateliers. ➤ Lors d'une alarme générale ou d'une panne électrique, doit être immobilisé à droite de l'allée et être laissé sur place (sauf sur le boulevard Bridgestone) . ➤ Il est interdit d'effectuer une lecture de code à barres ou d'utiliser un appareil de communication lorsque le matériel roulant est en mouvement. ➤ Tout objet devant être transporté qui dépasse du matériel roulant doit être transporté dans un contenant approprié ou solidement fixé. ➤ Il est interdit de transporter quelque chose dans ses mains lorsqu'on conduit un matériel roulant.
<hr/> Qui a priorité Sur les allées et boulevards  Dans les aires de travail 		

ÉTUDES DE TEMPS, STANDARDISATION ET FORMATION

Par *Mario Champagne*, préposé aux études de temps

Depuis la parution du dernier journal syndical, plusieurs m'ont dit avoir apprécié le style question - réponse qui a été utilisé dans la chronique. Je récidive donc une autre fois.

Études de temps

Question :

C'est-tu vrai que les responsables du programme d'optimisation des poids de batchs se sont subitement rendu compte que la capacité réelle des chambres de 620 litres de nos mélangeurs est en fait de 700 litres ?

Réponse :

Oui et non. Ça dépend si tu demandes au fournisseur, à la corpo ou au service technique. Pour être sûr, il faudrait remplir la chambre avec de l'eau puis compter le nombre de chaudières que ça a pris. Mais, finalement, il y a un moyen d'optimiser le volume de mélange même si on ne dispose pas de cette information à la décimale près.

Ça part tout simplement du principe que tu ne dois pas remplir ton « blender » à ras bord pour te faire un « smoothie » : ça mélangera pas. Il faut laisser un espace vide pour permettre le brassage.

C'est pourquoi notre opérateur et le gars du service technique ont adopté une approche plus scientifique pour déterminer la quantité maximum de matière à charger dans la chambre. Ils tiennent compte de la gravité spécifique des stocks qui permet de calculer un poids de batch théorique en estimant utiliser de 75 % à 85 % de la capacité de la chambre. Ils considèrent aussi le poids des pigments, le poids de l'huile et le nombre de coupes. La dilatation thermique et la largeur de la chute ont aussi une influence.

Une fois que le stock est mis en production, les boys surveillent le LVDT pour confirmer le niveau dans la chambre, apportent des corrections s'il y a lieu et, BINGO ! Tu obtiens un poids de batch optimum !

Question :

Quelles sont les nouvelles au 1B ?

Réponse :

Au 1B ? On modifie les machines ! L'implantation des cassettes de pli exigent des modifications à la calandre 4 rouleaux, à la Bridgestone Cutter et à la verticale. Il y a aussi l'insertion sous le pli à la Bridgestone cutter. Toutes les équipes seront rencontrées par le gestionnaire pour leur faire part des changements.

Pour ce qui est de la verticale, une demande avait été acheminée pour retirer les relèves à la bridgestone cutter et au wind-up de l'évaluation d'emploi 123-40. Le nom de la classification deviendrait « opérateur – coupeuse verticale » au lieu de « opérateur – coupeuse verticale, relève à la coupeuse BS ». J'en suis à rencontrer les opérateurs sur chaque quart de travail pour discuter des effets que ce changement apporterait afin de connaître leur opinion à ce sujet.

Question :

Coudonc, on a-tu des nouvelles de la demande de révision du taux supplémentaire 1132 pour les pneus de type quick 2 qui a été déposée au service du génie industriel ?

Réponse :

Il y a deux périodes dans l'année où le génie industriel est débordé... et elles durent six mois chaque !

Mais, blague à part, en septembre, c'est le budget pis, en mars-avril, c'est la révision du « mid term plan ». Donc mauvais « timing » pour y déposer une demande quelle qu'elle soit...

...Quoique... un morceau du casse-tête parlait de donner rapidement des réponses...

Question :

Pis les six nouvelles presses ? La fameuse ligne H ?

Réponse :

Un test de quatre semaines est en cours pour vérifier si le scénario envisagé par le génie industriel est viable : les six presses de la nouvelle ligne H seront attribuées à l'opérateur de la ligne G et trois des presses de cette même ligne G reviendront à la ligne F.

Sur papier, comme toujours, ça marche, mais le test dira si c'est le cas sur le plancher.

Question :

Parlant de test, comment s'est soldé le test aux retouches ?

Réponse :

Dans ce dossier, il y a deux éléments distincts : une réduction d'effectifs et un réaménagement de la classification.

À partir d'une étude en profondeur du génie industriel sur laquelle un ingénieur stagiaire a passé plusieurs semaines à temps plein, une réduction d'effectifs a été planifiée par ce service pour passer de 28 préposés aux retouches à 23 et, ultimement, à 22 par la suite.

En plus, l'étude proposait de diviser la classification pour répondre à la norme BI-021.

En décembre dernier, on m'a fourni les données du génie industriel et laissé une semaine-calendrier pour étudier les chiffres et faire part de mes conclusions (tsé, le morceau de casse-tête sur les réponses rapides).

Force est de conclure que l'amélioration continue de notre taux V.O.R. est réelle et constitue une excellente nouvelle en soi. Donc, bien malin serait celui qui pourrait démontrer que la charge de travail dans ce département est à la hausse.

Sauf que, dans les données qui m'ont été transmises, je n'ai rien vu sur le traitement des rejets TLMS. J'ai donc estimé que la charge totale de travail nécessitait 23,7 préposés au lieu des 22,5 prévus à l'étude.

Par la suite, un test d'une durée de quatre semaines a été lancé avec 24 préposés aux retouches et les résultats n'ont surpris personne...

Études de temps...

Là où ça se complique, c'est au sujet du réaménagement de la classification. La norme BI-021 met douze pages pour nous décrire les modalités de qualification et de maintien de la certification d'un préposé aux retouches. Ça décrit tout ce qu'il y a à savoir sur la formation, les examens, le suivi, etc.

En recueillant les commentaires des quatre équipes sur le plancher, un élément revenait sans cesse : il faut une classification distincte pour le relettrage, petit et gros. Il faudrait donc revenir à la charge avec un scénario de division de la classification autre que celui proposé.

Un scénario qui refléterait l'opinion de la majorité tout en répondant à la norme.

Sururaku

Question :

C'est quand déjà la compétition sururaku de l'Amérique du Nord ?

Réponse :

Notre délégation devrait partir lundi le 29 avril pour revenir le vendredi suivant. Leur présentation traitera de l'optimisation aux changements de moules.

Souhaitons-leur la meilleure des chances !

Formation

Question :

La lettre d'entente pour les formateurs vient changer quoi, au juste ?

Réponse :

Deux choses :

Premièrement, le minimum d'ancienneté cumulative dans la section passe de 60 à 48 mois dans les 84 derniers mois au moment de l'ouverture du poste. L'idée est que quatre ans dans une section, c'est suffisant pour savoir de quoi tu parles et ça permet de rejoindre un plus grand nombre de candidats potentiels.

Deuxièmement, la période minimale d'occupation (c'est-à-dire la période où l'on est gelé) ne s'appliquera pas si le formateur postule sur un poste de jour dans sa section. Cela visait plus particulièrement les candidats de nuit, mais ça s'applique tout autant à ceux de jour.

En résumé, celui ou celle qui n'était pas intéressé à être gelé trois ans de nuit et perdre la chance de postuler pour un poste de jour pourra tenter l'expérience même si cette personne ne compte que quatre ans d'ancienneté dans sa section depuis les sept dernières années.

Alors, bonnes applications à toutes et tous !

RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Par *René Fréchette*, Trésorier

Les travailleuses et travailleurs embauchés depuis le 1er septembre 2011 sont couverts par un régime de pension à cotisations déterminées. Dès votre période d'essai complétée, 840 heures pour les uns et 1080 pour les autres, vous pouvez contribuer au Régime en cotisant 3.00 %, 3.50 %, 4.00 %, 4.50 %, 5.00 % et l'employeur cotise pour le même montant. Étant un REER, la déduction d'impôt correspondant à votre salaire vous est remise à chaque paie. Voici quelques statistiques :

RÉPARTITION DES COTISATIONS AU 28 FÉVRIER 2013

NOMBRE D'EMPLOYÉS	% COTISATION	RÉPARTITION EN %
73	5,00 %	60 %
01	4,50 %	01 %
03	4,00 %	02 %
06	3,50 %	05 %
04	3,00 %	03 %
35	0,00 %	29 %
TOTAL :	122	100 %



Près du tiers des nouvelles et nouveaux embauchés ne participent pas au Régime. Vos raisons sont sûrement bonnes et justifiées. Mais faisons un calcul rapide. Si on se base sur un investissement de 1 000,00 \$ dans votre compte REER, 500,00 \$ est versé par l'employeur. Sur votre part du 500,00 \$, selon votre salaire gagné (entre 43 000,00 \$ et 75 000,00 \$), votre taux d'imposition est de 38.4 %, donc un retour d'impôt de 384,00 \$. Vous déboursez 116,00 \$ de votre poche pour un investissement de 1 000,00 \$. Nouveaux et nouvelles embauchés, je vous encourage à participer à votre Régime. Les montants investis aujourd'hui ont plus de potentiel que ceux investis à 50 ans. Pensez-y ! Les Ressources humaines sont disponibles pour celles et ceux qui changeraient d'idée ou qui voudraient augmenter leur %.

DÉCÈS

Nos plus sincères condoléances à M. Pierre Asselin ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Hubert Geoffroy ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Pierre Dumont ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son fils.

Nos plus sincères condoléances à M. Pierre Gagnon ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Michel Rainville ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son épouse.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.



TIRAGE AU PROFIT DU CAMP « VOL D'ÉTÉ LEUCAN – CSN »

Par *René Fréchette*, Trésorier

Les billets pour le tirage sont en vente. Ils sont disponibles au coût de 5,00 \$ chacun auprès de vos délégués et au bureau du syndicat. Dix (10) prix pour une valeur de 32 036,70 \$ seront tirés le 26 septembre 2013. Seulement 30 000 billets sont imprimés.

Les profits de ce tirage servent à financer une semaine de vacances à des enfants atteints de maladie. Des gens bénévoles de tous les milieux incluant des professionnels de toutes les sphères de la médecine (infirmiers, infirmières, médecins, etc.) sont sur place pour encadrer les enfants malades ainsi que leur famille proche. On peut appeler ça une semaine de répit. Le camp « Vol d'été Leucan - CSN » existe depuis 17 ans. Un camp d'une semaine était financé à leur début. Maintenant, deux camps d'une semaine permettent à plus d'enfants d'oublier qu'ils sont malades et permettent aux parents de sortir d'un quotidien souvent prenant. Un DVD sur ce camp d'été est disponible au bureau du syndicat. Il est très bien fait et très touchant. Attention aux âmes sensibles :-)

REPRÉSENTANT SANTÉ-SÉCURITÉ ÉQUIPE 100

Par *Robert Morin*, R.P. équipe 100

Il y aura bientôt 1 an que je suis en poste comme représentant en prévention sur l'équipe 100.

J'ai parcouru beaucoup de chemin dans cet espace de temps, au point de vue formation, information, expérience et aussi travail d'équipe. Et à tous les niveaux, cela est pour moi très enrichissant.

Je tiens à préciser une chose qui semble échapper aux travailleuses et travailleurs, il est essentiel de déclarer un accident, peu importe la gravité de celui-ci, pour éviter les ambiguïtés par la suite. Alors, même si cela est une simple petite coupure, se cogner, ou autre petite blessure, avisez votre superviseur et assurez-vous qu'il le rentre dans le registre et n'hésitez pas à faire remplir un rapport avec l'aide des représentants en prévention en place qui sont là pour vous aider.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis d'être élu à ce poste et aussi tous ceux qui m'aident à accomplir et à accroître mes connaissances en santé-sécurité. N'hésitez pas à entrer en contact avec moi. Je suis là pour vous guider dans le meilleur de mes connaissances.

SYNDICAT POUR APPORTER

Par *Kevin Gagnon*, délégué équipe 100



Dans une période où la mobilisation bat quelque fois de l'aile, la CSN, comme plusieurs autres centrales syndicales, a réalisé l'efficacité des médias sociaux et du Web en ce qui concerne les questions du ralliement des troupes et du partage de l'information.

La Confédération des syndicats nationaux, les fédérations (incluant la FIM), plusieurs conseils centraux ainsi que de nombreux syndicats locaux investissent de plus en plus de ressources dans le développement des services offerts par le biais d'internet. Facebook, Twitter, sites Web et autres font maintenant partie du quotidien de ces instances.

Si, en 2013, le mode de vie chargé de nos membres leur laisse moins de disponibilité qu'il y a quelques années, internet peut faciliter la communication et l'accès à l'information pour un grand nombre d'entre eux. En prenant par exemple la page Facebook de la CSN, nous y trouvons une activité constante, ce qui permet à la Fédération d'offrir une grande transparence et l'aide par le fait même de se rapprocher de ses membres.

En novembre dernier, après avoir lancé l'invitation générale aux membres sur internet, Jacques Létourneau, fraîchement élu président, prenait le contrôle de la page Facebook de la CSN afin de discuter en ligne avec ceux présents au rendez-vous. Voilà un bel exemple de ce que peuvent faire les médias sociaux pour une organisation qui sait s'en servir. Revues de presse, communiqués, information sur les luttes, les développements de certains dossiers ainsi que des invitations aux différentes instances, y sont offerts et donnent aux membres un accès privilégié du travail accompli par la centrale.

On pouvait lire dans le magazine *Perspectives*, un article qui nous annonçait la mise en ligne d'un logiciel innovateur, disponible pour tous les syndicats de la CSN. Le SGS+ y est décrit comme un outil indispensable, facilitant la gestion de la trésorerie, des griefs, de la santé-sécurité, les libérations et la vie syndicale. Avec des accès différents, selon le statut syndical du membre, ce logiciel donne en outre, la possibilité de faire, au travail comme à la maison, le suivi de dossiers en cours ou encore simplement consulter de l'information accessible à tous les membres.

On ne peut que se demander jusqu'où cette technologie nous mènera. Chose certaine, les syndicats ont un outil inestimable de mobilisation entre les mains, il n'en reste qu'à eux de bien l'exploiter.

À consulter :

1. www.facebook.com/LaCSN
2. <https://twitter.com/laCSN>
3. www.facebook.com/FIMCSN

CLUB SOCIAL



Par *Bernard Clément*, président
Pour le comité organisateur

Activités pour l'année 2013

Tulipe et Casino (visite) :

- 11 mai pour le 200 et 300, jour et retraités
- 19 mai pour le 200 et 400, jour et retraités

Pièce de théâtre :

- 6 juillet pour le 200, 300, jour et retraités
- 13 juillet pour le 100, 400, jour et retraités

Capitole de Québec :

- 24 août pour le 100, 400, jour et retraités
- 31 août pour le 200, 300, jour et retraités

Épluchette de blé d'Inde :

- 16 août pour le poste 300 et retraités
- 2 septembre pour le 100, 200, 400 jour et retraités

Quilles et fruits de mer :

- 19 octobre pour le 100, 400, jour et retraités
- 26 octobre pour 200, 300, jour et retraités

Party des fêtes :

- 7 décembre pour le 200, 300, jour
- 8 décembre pour les retraités (dîner)
- 14 décembre pour le 100, 400, jour

Dépouillement :

- 21 décembre de 17 h à 21 h à la boîte aux milles pattes

Pour le Capitole, les spectacles sont : Johnny Cash (cabaret)

- Membres 50,00 \$
- Non membres 65,00 \$

Hommage à Queen (théâtre) au balcon :

- Membres 60,00\$
- Non membres 75,00 \$

Pour le Capitole, les inscriptions doivent être faites avant le 1^{er} mai à un membre de l'exécutif, par email ou au poste 299.

FONDS DES TRAVAILLEURS

Par *Hélène C. Plouffe*
pour les responsables Fondation

Budget fédéral et fonds de travailleurs

Dans son budget, le gouvernement du Canada a annoncé son intention, à compter de 2015, d'éliminer progressivement, le crédit d'impôt de 15 % accordé aux personnes qui souscrivent aux fonds de travailleurs.

Aucun changement n'a été annoncé pour 2013 et 2014 et le crédit d'impôt fédéral restera à 15 % pour ces deux années. Par la suite, le gouvernement prévoit le diminuer de 5 % par année jusqu'à son élimination complète en 2017.

Par ailleurs, ***ces mesures n'affectent en rien le crédit d'impôt de 25 % accordé par le gouvernement du Québec.*** Ainsi, nous ***continuerons de bénéficier de 40 %*** au cours des deux prochaines années.

Le ministre des Finances du Canada a annoncé une période de consultation d'ici le 31 mai prochain. Fondation va tout mettre en œuvre, au cours des prochaines semaines, afin que le gouvernement fédéral reconsidère cette décision.

Plusieurs intervenants de la société québécoise dénoncent déjà ce projet. Fondation nous demande à faire de même en envoyant **votre signature individuelle de la pétition électronique sur le site Web de Fondation CSN à l'adresse : www.fondaction.com/petition** adressée ministre Flaherty afin qu'il reconsidère cette décision (jflaherty@fin.gc.ca).



À propos de Fondation

Fondation investit auprès des PME québécoises afin de contribuer au maintien et à la création d'emplois au Québec, dans une perspective de développement durable. Il gère un actif d'un milliard de dollars provenant de l'épargne-retraite recueillie auprès de plus de 120 000 actionnaires. Il est le partenaire financier d'une centaine d'entreprises et de fonds partenaires ou spécialisés de tous les secteurs d'activité ainsi que de l'économie sociale. Il a contribué à ce jour au maintien et à la création de plus de 27 000 emplois au Québec.

belairdirect.

assurances auto et habitation



Par *Yves Laporte*, Responsable des assurances

* Personnes admissibles : membres, conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e)s vivant sous le même toit que le membre.

Aucun achat requis. Le concours est ouvert à tous les membres des groupes d'affinité qui ont une entente avec belairdirect et qui demandent une soumission entre le 10 mars 2013 et le 1^{er} décembre 2013. De plus, les membres de ces groupes qui sont clients de belairdirect en date du 1^{er} décembre 2013 et dont le compte est en règle seront automatiquement inscrits au concours. Le tirage aura lieu le 12 décembre 2013.

Les prix de 1000\$ seront remis sous forme de chèque. Le règlement du concours est disponible au www.belairdirect.com/gagner1000-reglements.

Certaines conditions. Limitations et exclusions s'appliquent à toutes nos offres. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis.

CONCOURS



Bonjour,

Comme vous êtes membre du Syndicat des employés de Bridgestone, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous et à votre famille*, un **RABAIS DE GROUPE EXCLUSIF** et plusieurs avantages pour vos assurances:

- Auto
- Habitation
- Moto et véhicules hors route

Ce rabais s'ajoute aux nombreux rabais **belairdirect**, comme Auto + Habitation et Multivéhicule.

Obtenez-en encore plus! Avec votre soumission, vous courez la chance de gagner l'un des

5 prix de 1 000 \$ en argent'.

MENTIONNEZ
VOTRE CODE GROUPE

GFST

OBTENEZ UNE SOUMISSION

1 866 922.9320
belairdirect.com

Déjà client(e) **belairdirect**? Vous êtes automatiquement inscrit.

CÉRIM

Par *Yves Laporte*, Responsable des assurances

CÉRIM est un bureau de consultation spécialisé en programme d'aide aux employés.

Le programme consiste à six (6) rencontres, soit la première qui est une évaluation et les cinq (5) autres pour consultation. À noter que le programme de six (6) rencontres est par famille. La période des rencontres est du 1^{er} juillet au 30 juin.

CÉRIM a été fondée en 1985 par Diane Heppell, gestionnaire, et Roger Levreault, andragogue et intervenant psychosocial.

CÉRIM développe et implante des programmes d'aide aux employés.

CÉRIM compte sur une équipe d'intervenants spécialisés, compétents et disponibles.

Parce que notre équilibre repose sur notre capacité à faire face au stress quotidien, ces intervenants sont en mesure de vous aider en tout temps à résoudre vos difficultés personnelles et professionnelles telles que :

- Séparation, divorce
- Consultation 1 heure avec un avocat
- Problèmes familiaux
- Conflits au travail
- Orientation de carrière
- Dépendance à l'alcool, aux drogues, au jeu compulsif
- Problèmes émotifs
- Problèmes financiers.

Pour toute demande d'aide, vous n'avez qu'à composer le numéro suivant : **1-888-322-3746**

BONNE RETRAITE

Nous souhaitons une excellente et très longue retraite à :



1er Avril 2013

Michel Lafortune
Michel Morin

1^{er} Mai 2013

Luc Ricard
Jean Rivard
Normand Rivest